

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	4 juin 2018	12 juin 2018
Quorum 63		
Votants 77		

Suffrages exprimés : 77

### Séance du 20 juin 2018

N°180620-44

L’an deux mil dix-huit, le 20 juin à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

#### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Jean BUGEON, Danièle CAMINADE, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Christine CHANGEUX, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Laurent GODEFROY, Françoise GUILLOT, Brigitte HATTON, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN et Michel VIARD.

#### Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Jean-Luc COTARD représenté par M. Olivier TASSEL  
Mme Isabelle DUJARDIN (Thiouville) représentée par M. Pascal DEBREE  
M. Jean-Marie GEORGES représenté par Mme Maryvonne SCHILD  
M. Patrick VICTOR représenté par M. Antoine GODEFROY

#### Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX  
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE  
M. Philippe CARREIN a donné pouvoir à Mme Odile COUROYER  
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET  
Mme Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC  
Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux) a donné pouvoir à M. Joël SALLE  
M. Patrice FAUCON a donné pouvoir à M. Daniel LEGROS  
M. Daniel FREBOURG a donné pouvoir à M. Gérard FOUCHÉ  
Mme Christine GROUT-LIMARE a donné pouvoir à Mme Françoise MARIE  
Mme Christiane HERVIEUX a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL  
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à Mme Brigitte HATTON  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à M. Jean-François ALIGNY  
M. Jean-Louis LUYPAERT a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
M. René VIMONT a donné pouvoir à Mme Christine CHANGEUX

#### Absents :

MM Jean-Louis CHAUVENSY, Enrick DE BRABANDERE, Stéphane DEGREMONT, David LAMBION, Nicolas MOLETTE et Mmes Dominique CHAUVEL, Justine MORTELECQUE et Aurore RAUCH

#### Absent excusé :

M. Daniel SEIGNEUR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Pierre VASLIN a été élue secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

#### **Objet :**

**FINANCES – Attribution de Fonds de Concours - Travaux des communes**

**N°44**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n° 180221-04 du 21 février 2018 approuvant le règlement de fonds de concours définissant les modalités d'attribution aux communes membres,

Considérant que les demandes formulées par les communes de Bosville, Ermenouville, Veulettes sur Mer, Saint Pierre le Vieux, Anglesqueville la bras long, La Chapelle sur Dun, Héberville, Saint Martin aux Buneaux, Bourville et Saint Vaast Dieppedalle s'inscrivent dans les axes et critères de financement définis par le règlement de fonds de concours,

Considérant l'éligibilité desdites communes au regard du critère « fonds de roulement » de l'année 2016,

Vu l'expertise du dossier effectuée par les services techniques communautaires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 mai 2018,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en sa séance du 7 juin 2018,

Vu le tableau ci-dessous listant les projets des communes pouvant faire l'objet d'une attribution au titre des fonds de concours,

<b>Communes</b>	<b>Désignation</b>	<b>% d'éligibilité*</b>	<b>Montant du fonds de concours plafonné à</b>
Bosville	Réhabilitation de la salle polyvalente	100%	1 414.93 €
Bosville	Réhabilitation de la toiture du groupe scolaire	100%	13 910.85 €
Bosville	Remise en état de l'installation campanaire et d'un vitrail de l'église	100%	1 704.37 €
Ermenouville	Travaux d'accessibilité handicapés de la mairie et la salle polyvalente	100%	1 358.10 €
Ermenouville	Mise aux normes défense incendie	100%	4 710.23 €
Veulettes sur Mer	Réhabilitation garde-corps et rampe front de mer	100%	3 795.88 €
Veulettes sur Mer	Equipements de défense incendie	100%	501.73 €
St Pierre le Vieux	Aménagement accès handicapé chemin piéton du cimetière	100%	5 008.80 €
Anglesqueville la Bras Long	Création d'une réserve incendie	100%	1 411.80 €
La Chapelle sur Dun	Rénovation de la toiture de la sacristie et du mur extérieur de l'église	100%	1 655.77 €
La Chapelle sur Dun	Travaux de défense incendie	100%	3 389.74 €
Héberville	Réfection du clocher de l'église	100%	10 932.32 €
St Martin aux buneaux	Remplacement huisseries ancien bureau de poste	100%	1 057.50 €
St Martin aux buneaux	Remplacement des portes de l'église	100%	1 377.75 €
St Martin aux buneaux	Création espace multisports	100%	9 990.51 €

Bourville	Remplacement porte d'entrée mairie, école et la porte arrière de l'école	100%	1 129.75 €
St Vaast Dieppedalle	Equipements de lutte contre l'incendie	100%	4 977.37 €
		<b>TOTAL</b>	<b>68 327.40 €</b>

\* Calculé selon le fonds de roulement 2016 de chacune des communes

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accorde un fonds de concours aux communes susmentionnées pour un montant plafonné comme cela est indiqué dans la dernière colonne du tableau ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 44... - Séance du 27/06/18 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 27/06/18  
Date de publication : 28/06/18 Le Président

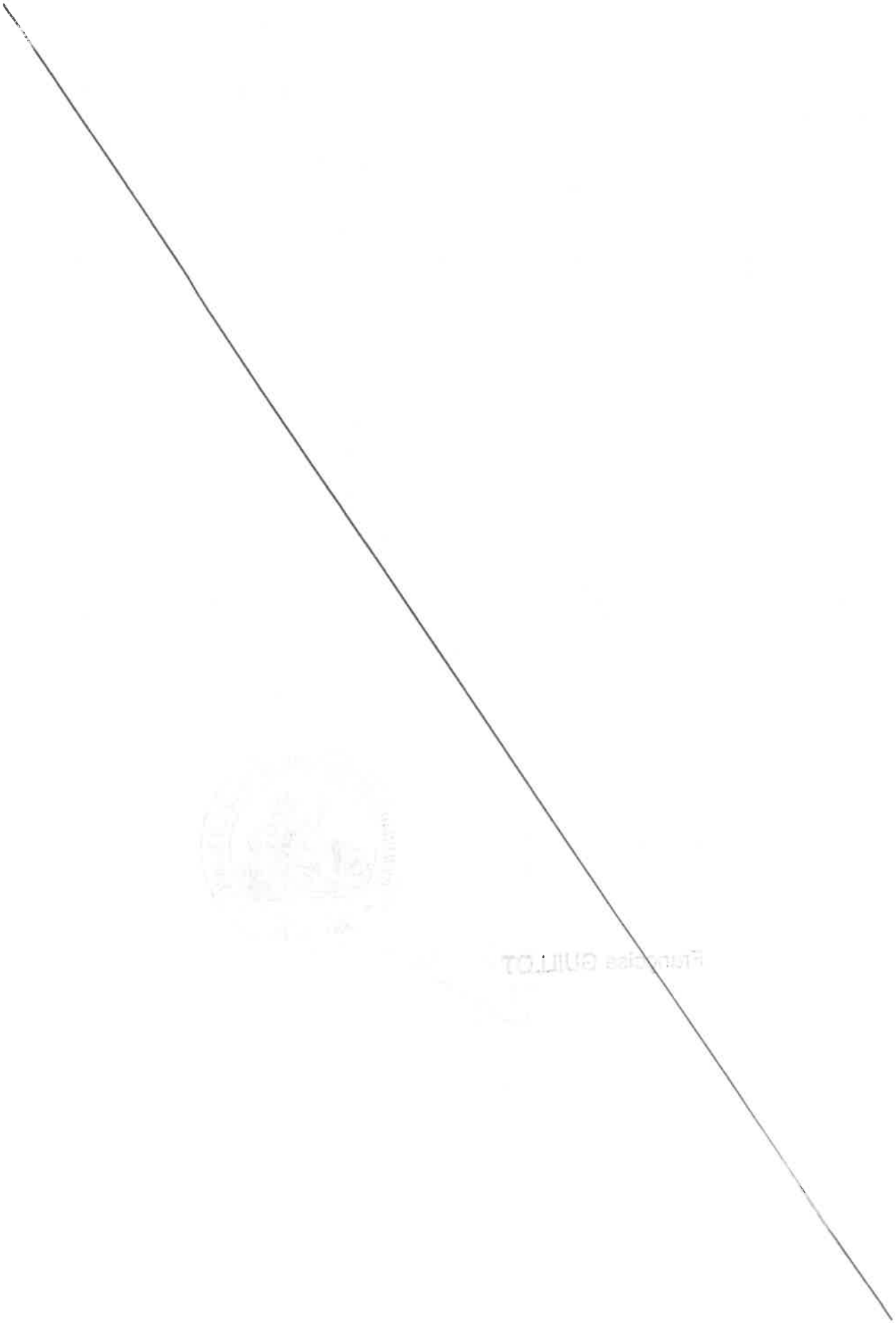
G. COLIN

Françoise GUILLOT

Pour le Président  
empêché,  
Le Vice-Président



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20180620-180620-44-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2018  
Date de réception préfecture : 27/06/2018



FRANCIS GUILLOT